

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 Du 1^{er} Janvier 1844. 30 fl.
 Du 1^{er} Mars 1844. 16 »
 Du 1^{er} Mai 1844. 3 »
 Prix des insertions : 1 fl. 50, timbre
 de 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET DES ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Sous le Grand Canal, n. 10.
 Les lettres et papiers doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 13 Mai.

Le gouvernement, en considération du préjudice qu'éprouve la presse néerlandaise, par suite de la contrefaçon d'ouvrages imprimés à l'étranger et surtout en Belgique, invite les personnes qui auraient connaissance de la contrefaçon d'ouvrages néerlandais, de vouloir en informer les dépositaires de la justice et des finances, afin qu'on puisse faire les démarches nécessaires pour en empêcher l'introduction dans le pays.

Le comage des journaux patriotes.

Le *Journal de Louvain*, publié dans le tome qui contient de nombreuses relations, mais que le ministère public avait cru devoir poursuivre, intitulé *Gazette du Duché*, du chef de calomnie et d'insultes contre le gouverneur de la province, on avait vu apparaître au bas de la feuille le nom de G. van West, comme l'éditeur responsable, tandis que l'on savait que celui-ci que le correcteur d'épreuves du journal.

On écrit hier, dans le *Journal de Louvain*, que c'est sans doute sans qu'il y ait jamais consenti, que les rédacteurs de la *Gazette du Duché* se sont permis de faire figurer comme l'éditeur responsable.

On apprend par cette même lettre, que le patriotisme vertueux et courageux qui tranche de l'O'Connell à Maestricht, et qui ne néglige rien pour précipiter dans le malheur tout un peuple, n'est pas un Français, dit un d'Éugène Quesne, lequel, comme on l'a vu, est venu, depuis le mois de janvier, à Maestricht des phrases contre son pain.

On a vu un autre trait de ce patriotisme néerlandais, lorsqu'on a vu M. van West lui-même.

Je profiterai de cette occasion, Monsieur le Rédacteur, pour dire quelques mots du procès qui est intenté à la *Gazette de Louvain*, dit Eugène Quesne, avec un mérite d'appréhension, et être l'auteur des articles incriminés. Bien sûr, je dirai à la face du monde, sans pour faire rougir un tel homme, que pour détourner le procès de la tête d'un homme qui, dans le cas où l'auteur des articles ne fut pas responsable, je dirai, que la plupart des articles incriminés ont été faits en ma présence, à mon côté, dans le bureau, par le sieur Eugène Quesne. J'ajouterais que, pendant un jour à celui-ci de cette affaire, je lui demandai s'il ne savait pas quelques jours d'emprisonnement, si me dit-il, que si le procès où il serait condamné, il aurait douze jours pour se pourvoir en cassation, et que, pendant cet intervalle, il aurait assez de temps pour se sauver en Belgique. Le fait est que nous sommes plus surpris maintenant, de la sympathie que l'on remarque entre la *Gazette du Duché*, et un autre journal dont le rédacteur, éminemment patriote, vertueux et hollandais, a déjà, à ce que l'on assure, haïssé deux ou trois fois de sa vie, et qui, modifié son langage, devant la menace de coups de canne.

En vérité, ces gens là sont faits pour se comprendre et s'aimer.

On nous recommande, ces faits à l'attention de l'*Observateur*.

Belge, il ne comprendra rien d'autre encore, au sujet de cette presse indépendante qu'il croyait si digne de son intérêt.

Le *Journal de Bruxelles* nous reproche à tort d'avoir tronqué ses paroles pour les ridiculiser. Le passage relatif à la chorée et au sucre de betterave, a été extrait par nous, textuellement, du discours d'un membre de la chambre des représentants belge. C'est donc de M. David et non pas de nous que le *Journal de Bruxelles* doit se plaindre.

Nous soupçonnons, du reste, que ce n'est nullement pour avoir reproduit l'innocente plaisanterie du *Journal de Liège*, que nous avons encouru la grande colère du *Journal de Bruxelles*. Cette colère, qui coïncide avec la réception de notre n. 11 mai où nous signalons les causes des mesures que le gouvernement des Pays-Bas avait été obligé de prendre dans le temps par rapport à l'enseignement en Belgique. Nous sommes de ce temps en temps pour l'instruction des autres peuples, un coin du voile dont le *Journal de Bruxelles* et ses amis ont couvert l'histoire du passé. On ne nous pardonne pas cela.

On écrit des frontières de la Russie, sous la date du 3 mai : La nouvelle répandue par les journaux que S. M. l'empereur de Russie avait refusé de voir M. de Balzac, et qu'il avait même défendu à la haute société de St-Petersbourg de le recevoir, cette nouvelle, disons-nous, est controuvée. L'empereur connaît trop bien l'époque actuelle et la manie d'écrire, qui en est le caractère distinctif, pour croire qu'il soit possible de mettre des barrières à la pensée solide, ainsi qu'à l'irréflexion. M. de Balzac ne peut-il pas, sans avoir été reçu par l'empereur et par l'aristocratie russe, écrire d'une manière aussi spirituelle sur la Russie que M. de Custine ? Le marquis de Custine a-t-il été plus véridique dans son ouvrage sur la Russie, pour avoir été reçu par l'un et par l'autre ? Si l'empereur croyait qu'on doit recourir à des mesures de rigueur contre les écrivains qui se proposent d'écrire sur la Russie, il aurait pu défendre à M. de Balzac l'entrée dans ses états.

L'empereur ne songe pas plus à circonscrire la pensée par des moyens coercitifs puérils, qu'il ne la craint pour sa propre personne. Je crois pouvoir être bien informé en vous assurant que S. M. visitera sous peu un pays où la liberté de la presse ne connaît pas de limites. Qu'est-ce qui l'y préservera des attaques de la presse, si ce n'est sa conviction et sa grandeur morale.

Sans doute, ce monarque reconnaît que les opinions philosophiques et politiques des touristes modernes ne contribueraient pas au bonheur et à la prospérité de l'empire de Pierre-le-Grand, et par conséquent il s'opposera à ce qu'elles soient propagées dans ses états. Mais à cet égard en est-il autrement dans les pays où la presse est surveillée ? Un ouvrage de M. de Custine sur la Prusse, l'Autriche, la Bavière ou tel autre pays, écrit dans le même ton de spirituel bavardage et de dénigrement, n'aurait-il pas été défendu dans ces pays ? Certes, ce n'est que par une sollicitude toute paternelle que l'empereur de Russie ne se montre pas plus libéral que d'autres princes dont les états passent pour les plus intelligents.

Que la Russie, pays d'une composition toute particulière et doué d'une vigueur de jeunesse qui lui assure un avenir, ne puisse être jugée imparialement par l'esprit superficiel des touristes français auxquels la vanité nationale ne permet d'ap-

précier les usages et d'autres institutions que ceux de la France, c'est ce qu'on ne saurait nier ; mais il faut les laisser parler, et si la cour de St-Petersbourg n'a montré de la prévenance envers M. de Custine, il ne faut l'attribuer qu'à cette charmante et gracieuse hospitalité qu'aucune nation n'exerce à un aussi haut degré que les Russes. Qui ira croire qu'un caractère aussi historique que l'empereur ait brigué l'honneur d'être apprécié par M. de Custine ?

M. de Balzac n'a pas pu, ou n'a pas voulu, comme M. de Custine, se faire présenter à la cour ni dans les cercles d'élite de la société de St-Petersbourg ; et la cour, de son côté, n'a pas voulu saisir l'occasion d'être prévenante à l'égard de l'écrivain. Il n'y a là rien que de très-naturel. Toutefois cela n'empêchera pas M. de Balzac d'écrire sur la Russie avec autant de connaissance de cause que M. de Custine, qui n'a parlé que par ouï-dire, et dont toute la sagesse n'est que le résultat d'observations faites à la légère dans quelques salons et sur les grandes routes. Sans doute il manquera au livre de M. de Balzac le mélange piquant d'anecdotes sur les personnes ; mais la substance elle-même est plus intéressante que celle de M. de Custine. Elle est un théâtre plus vaste que celui que peut lui offrir la société de la résidence ? Nicolas I^{er} peut dire avec plus de raison que Louis XIV : « L'état, c'est moi, » mais ces paroles signifient également : « Moi, c'est l'état. » En effet, s'il y avait un empereur de Russie dont la puissance ne reposât pas sur la vie intime de la nation, il cesserait bientôt de l'être. (*Journ. de Francfort.*)

Nous avons distribué avec notre numéro de dimanche la *Table des Matières* du 3^e trimestre de 1843. Celle du 4^e trimestre sera imprimée avant peu.

THEATRE ROYAL FRANÇAIS.

L'ouverture de l'année théâtrale avait attiré une assemblée nombreuse au spectacle de samedi. Le public a témoigné avec chaleur à MM. Léon-François, Lorenzo et Vernet, tout le plaisir qu'il éprouvait de voir ces excellents artistes faire de nouveau partie de la troupe. Le début de Mme Riffant et de M. Garbet, a été en général satisfaisant, et autant que l'on peut apprécier le succès d'un acteur à une première audition, il nous semble que ce seront deux bonnes acquisitions. Mme Riffant a une longue habitude de la scène, beaucoup d'aisance, et son jeu ne manque pas de finesse. M. Garbet joint à une excellente tenue et à une diction pure, quoiqu'un peu trop accentuée, peut-être, une voix de basse-taille d'un timbre fort agréable. Peu d'acteurs de bien juger de sa méthode de chant d'après le rôle de Gavestani ; toutefois, il a fait plaisir dans le petit trio de l'acte de *Le Domino Blanc*. M. Lorenzo a parfaitement chanté l'air de *Maître de Chagelle*, mais il paraît que le voisinage des marionnettes de la foire, lui a exercé une maligne influence sur la manière de chanter, quoiqu'il ne regrette aucunement de chanter, et qu'il chante avec une pureté et une fraîcheur qui ne se trouvent pas dans le genre bouffe, est un des plus jolis morceaux de musique vocale que nous ayons entendus, et a été écrit pour des chanteurs cosmopolites. Or, nous n'avons pas entendu le quart des notes et des agréments de toute espèce qui se trouvent dans la partition, mais en revanche, nous avons assisté à une succession de *lazzi* du plus mauvais goût, qui rappelaient parfaitement la leçon de chant du *Polestar*, mais qui dénaturent d'une manière pitoyable la délicieuse musique de Poer.

Mme Riffant, dont la voix manque de souplesse, a bien chanté la ballade de la *Dame Blanche*, qui n'exige pas un travail de gosier. Seulement nous nous engageons à supprimer désormais, le point d'orgue dont elle a peine à se débarrasser, et qui, indépendamment d'être mal fait, n'est nullement de saison dans ce morceau.

M. Fleury nous permettra de lui faire observer, qu'il a pris beaucoup trop vite le mouvement de l'air *Ch! quel plaisir d'être soldat*, beaucoup

Le rédacteur du Journal de La Haye. — 13-14 mai 1844.

UN HOMME SÉRIEUX.

Quand un artiste éprouve le rôle d'un jeune rival le rôle d'un jadis excellent, la passion du théâtre lui envoie soudain au cerveau ses furies les plus terribles. Tout en le détestant, il se passionne avec l'acteur qui le remplace, et il dit les vers de *Chéri*, et, pour ne pas faire les gestes, il a besoin d'un continuel *éclat*. Que ne donnerait-il pas pour remonter sur le théâtre, sur la scène, qu'il a illustrée autrefois, pour disputer à son remplaçant les applaudissements qu'il lui voit prodiguer ?

En regardant les deux acteurs, la marquise finit par éprouver une impression comparable à celle que nous venons de décrire. Dans cette scène gracieuse, elle reconnut son rôle d'autrefois, et il lui parut qu'en se l'appropriant, si noble, ce lui montrait peu de respect. On se résigne à laisser sa fortune à un héritier, mais on aime guère à la lui voir entamer par anticipation d'hoirie. Rayonnis sur la jeunesse et de grâce, encore embellie par l'amour, Henriette dépeut à sa tante, dès que celle-ci la vit exercer ce don de plaisir qu'elle-même avait aimé longtemps. Ce dépit naissant ne fut modéré par aucun de ces sentiments que la parenté développe quelquefois entre deux femmes ; mais en ce moment cette indifférence commença, d'un côté du moins, à se changer en antipathie. Disposée jusqu'alors à la tolérance, Mme de Pontailly se sentit prise tout à coup d'un accès de prudence tel que pour elle-même elle se serait fort rarement éprouvée de semblables. Elle se dit qu'en lui confiant Henriette, son frère lui avait imposé le devoir d'une active surveillance, et son maître de chapelier se dressa soudain devant elle tout embourbé de rigueur.

Cette petite fille, pensa la marquise, se figure-t-elle que je vais rester debout sur le théâtre de ses têtes à côté de M. de Moréal ? Bar, au milieu de ce monde, c'est un vrai *Chéri* ! Elle se dit qu'elle n'est ni de mon âge ni dans mon caractère.

— Si je pouvais jouer un rôle près de vous, madame, je désirerais qu'il fut du moins le mérite de la nouveauté.

— Et j'évitais ces fades compliments qui ont dû vous ennuyer tant de fois. J'achève votre pensée, n'est-il pas vrai ? En bien ! vous avez raison ; il est toujours de bon goût de sortir des sentiers battus. Mais comment s'empêcher qu'il puisse vous venir la fantaisie de jouer un rôle près de moi ?

— Ah ça ! où cette précieuse veut-elle en arriver ? se demanda le vicomte ; il me semble qu'elle me pousse farcieusement vers le pays de l'Inde.

Cette conversation, dont la tournure commençait à embarrasser Mme de Pontailly, fut interrompue par M. de Pontailly, qui vint présenter à sa femme un petit album de la vicomtesse qu'elle n'avait pas encore vu dans son salon. Le vicomte se pencha et dit : — C'est singulier, se dit-il ; M. de Pontailly ne paraît pas être un homme qui s'empare très facilement, mais ce sourire agaçant, ce regard en coin, c'est autre chose que de l'engouement ; si je ne craignais d'être un fat, je penserais que c'est là de la bonne et franche coquetterie.

Vers la fin de la soirée, le marquis prit à part Moréal : — Prosper n'est pas venu, et cela ne m'étonne pas, lui dit-il, il a peut-être deviné que vous me parleriez de sa fille incartade, et il craint que je lui jure la tête ; mais il n'y perdra rien. Demain, j'ai vu vos parents, et, sur le terrain même, je mettrai à la raison cet écrivain.

— Vous me rendrez à un grand service, répondit le vicomte, si vous m'indiquez d'être obligé de répondre sérieusement à sa proposition.

— Soyez tranquille. Je me charge de lui être l'objet de reconnaissance.

Le lendemain matin, à huit heures, M. de Pontailly et Moréal arrivèrent à Saint-Mandé. De nouveau ils attendirent longtemps, et, en définitive, ils ne virent arriver personne.

— Ceci devient incompréhensible, dit à la fin le vicomte ; que M. Dornier soit un poltron, je n'ai pas de peine à le croire ; mais Prosper n'est pas homme à manquer volontairement à un pareil rendez-vous. Il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose. Connaissez-vous son adresse ?

— Ne loge-t-il pas avec M. Chevasu ? dit le vicomte.

— Non, et même ils sont brouillés pour le moment. Avant-hier, il pensa à quitter brusquement sans nous dire où il allait demeurer. Sans doute il sera retourné à l'hôtel qu'il habitait ayant les vacances. Il faut y aller, car je commence réellement à être inquiet.

M. de Pontailly ordonna au cocher de les conduire à l'ancien logis de l'étudiant, sur la place de l'Odéon. A la vue d'un vieillard bien vêtu et porteur d'une de ces respectables cannes à pomme d'or qui, au théâtre, sont un des emblèmes de la paternité, le maître de l'hôtel s'empressa d'ôter la casquette grecque qui d'habitude semblait faire partie de sa tête, tant elle y restait fixée invariablement.

— C'est sans doute à monsieur Chevasu, le député que j'ai l'honneur de

— Si je pouvais jouer un rôle près de vous, madame, je désirerais qu'il fut du moins le mérite de la nouveauté.

— Et j'évitais ces fades compliments qui ont dû vous ennuyer tant de fois. J'achève votre pensée, n'est-il pas vrai ? En bien ! vous avez raison ; il est toujours de bon goût de sortir des sentiers battus. Mais comment s'empêcher qu'il puisse vous venir la fantaisie de jouer un rôle près de moi ?

— Ah ça ! où cette précieuse veut-elle en arriver ? se demanda le vicomte ; il me semble qu'elle me pousse farcieusement vers le pays de l'Inde.

Cette conversation, dont la tournure commençait à embarrasser Mme de Pontailly, fut interrompue par M. de Pontailly, qui vint présenter à sa femme un petit album de la vicomtesse qu'elle n'avait pas encore vu dans son salon. Le vicomte se pencha et dit : — C'est singulier, se dit-il ; M. de Pontailly ne paraît pas être un homme qui s'empare très facilement, mais ce sourire agaçant, ce regard en coin, c'est autre chose que de l'engouement ; si je ne craignais d'être un fat, je penserais que c'est là de la bonne et franche coquetterie.

Vers la fin de la soirée, le marquis prit à part Moréal : — Prosper n'est pas venu, et cela ne m'étonne pas, lui dit-il, il a peut-être deviné que vous me parleriez de sa fille incartade, et il craint que je lui jure la tête ; mais il n'y perdra rien. Demain, j'ai vu vos parents, et, sur le terrain même, je mettrai à la raison cet écrivain.

— Vous me rendrez à un grand service, répondit le vicomte, si vous m'indiquez d'être obligé de répondre sérieusement à sa proposition.

— Soyez tranquille. Je me charge de lui être l'objet de reconnaissance.

Le lendemain matin, à huit heures, M. de Pontailly et Moréal arrivèrent à Saint-Mandé. De nouveau ils attendirent longtemps, et, en définitive, ils ne virent arriver personne.

— Ceci devient incompréhensible, dit à la fin le vicomte ; que M. Dornier soit un poltron, je n'ai pas de peine à le croire ; mais Prosper n'est pas homme à manquer volontairement à un pareil rendez-vous. Il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose. Connaissez-vous son adresse ?

— Ne loge-t-il pas avec M. Chevasu ? dit le vicomte.

— Non, et même ils sont brouillés pour le moment. Avant-hier, il pensa à quitter brusquement sans nous dire où il allait demeurer. Sans doute il sera retourné à l'hôtel qu'il habitait ayant les vacances. Il faut y aller, car je commence réellement à être inquiet.

M. de Pontailly ordonna au cocher de les conduire à l'ancien logis de l'étudiant, sur la place de l'Odéon. A la vue d'un vieillard bien vêtu et porteur d'une de ces respectables cannes à pomme d'or qui, au théâtre, sont un des emblèmes de la paternité, le maître de l'hôtel s'empressa d'ôter la casquette grecque qui d'habitude semblait faire partie de sa tête, tant elle y restait fixée invariablement.

— C'est sans doute à monsieur Chevasu, le député que j'ai l'honneur de

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

trop lentement, celui de *Venus gentille dame*. Le mouvement du final du second acte a également été trop précipité. Nous recommandons au nouveau chef d'orchestre, qui nous a paru bien suivre le chanteur, ce qui est une préférence à faire, de faire plus de pauses pour permettre de mieux saisir que l'on remarque dans l'accomplissement de la plupart des morceaux d'opéra. Il est rare que l'on prenne le mouvement tel qu'il doit être, et cependant c'est un des points les plus importants à observer pour l'effet à produire et pour rendre l'intention du compositeur.

Mlle Francis a été applaudie plus d'une fois dans le rôle de *A. M. Louis Garbet* fait de son second début, dans *Don Pasquale*, et M. Morand, ainsi que Mlle Desbarres, leur premier début dans la *Marraine*.

Nouvelles de France.

La chambre des pairs a rejeté, l'amendement de M. le duc d'Harcourt qui avait, comme on sait, pour but de supprimer la déclaration que la loi sur l'enseignement impose aux professeurs, et qui consiste à dire qu'ils n'appartiennent à aucune congrégation non autorisée. Ce résultat était prévu.

Le *Journal des Débats* dit à ce sujet :
Comme nous l'avions prévu, la disposition du projet de loi relative aux congrégations religieuses a été adoptée aujourd'hui par la chambre des pairs à une très-grande majorité, nous pourrions presque dire à l'unanimité. Ce n'est pas là l'événement de la séance. Dans des questions comme celle-ci, où le résultat de la délibération est inévitable, c'est la délibération même qui est importante. Le vote ne nous a pas un moment inquiétés; nous étions bien sûrs qu'une chambre aussi sage que la chambre des pairs, sous les souvenirs encore palpitants de la révolution de Juillet, ne livrerait pas l'éducation publique aux jésuites. Mais, à notre avis, c'était déjà une chose grave qu'en pleine tribune on eût pu faire l'éloge, l'apothéose d'une société dont le nom a joué un rôle si tristement mémorable dans la catastrophe de la restauration. Ce nom a quelque chose de sinistre; il est comme l'avant-coureur des crises et des troubles civils. Aussi pensions-nous qu'après le discours de M. de Montalembert, il était impossible au gouvernement de garder le silence et de se contenter d'un vote qui n'aurait pas suffisamment réparé l'espèce d'insulte publique faite aux lois sous lesquelles nous vivons. Car, comme l'a très-justement remarqué M. Villemain, il ne s'agit pas de faire des lois pour abolir certaines congrégations religieuses; ces lois existent. L'ordre des jésuites, en particulier, n'est pas à dissoudre; il y a longtemps que sa dissolution a été prononcée et confirmée par une multitude de lois et de décrets. On ne demande pas même le rétablissement de cet ordre; on n'ose pas le demander. On attaque la disposition d'une loi qui ne fait que prêter main-forte à l'exécution des lois en vigueur; on profite de la circonstance pour braver ces lois qui ne sont pas à faire, mais qui sont faites, pour les fouler aux pieds et pour triompher de la sorte de leur violation, en réclamant un droit au nom de ces mêmes corporations religieuses qui ne devraient pas même exister.

Nous ne reviendrons pas, pour nous, sur une question que le vote de la chambre a tranchée. Satisfaction a été donnée aux lois voilà tout ce que nous voulions. Nous n'ajouterons qu'un mot. Non, en exigeant de ceux qui prétendent jouir du droit d'élever la jeunesse, c'est-à-dire d'inculquer leurs principes aux générations futures, la déclaration qu'ils ne sont membres d'aucune des congrégations prohibées par les lois, on ne porte pas atteinte à la liberté, on ne viole pas la conscience, pas plus qu'on ne viole la conscience en imposant un serment aux députés, aux pairs de France, aux évêques eux-mêmes. Toute déclaration, tout serment pénètre sans doute dans la conscience. Le serment de fidélité au roi des Français exclut la prétention de servir une autre foi, à une autre forme de gouvernement. Dira-t-on que le serment politique est une atteinte à la liberté, une violation de la conscience? Le pair de France jure de se conduire en bon et loyal député; et les élus et les autres, présent, en outre, serment de fidélité au roi des Français, d'obéissance à la charte et aux lois du royaume. Quelle tyrannie y a-t-il à exiger de l'instituteur de la jeunesse qu'il déclare appartenir à aucune congrégation illégale? C'est un serment d'obéissance à la loi, rien de plus, et la première chose que doit apprendre la jeunesse, n'est-ce pas le respect des lois? Comment donc ceux dont l'existence même est une sorte de violation permanente des lois, seraient-ils propres à en enseigner l'obéissance? Il ne s'agit pas ici d'opinion, de force intérieure. Il s'agit d'un fait; êtes-vous ou n'êtes-vous pas membres d'une

congrégation prohibée? Si vous l'êtes, ne vous plaignez pas. En vous mettant au-dessus des lois, vous vous êtes mis vous-mêmes hors du droit commun.

Deux autres journaux dynastiques émettent une opinion diamétralement opposée à celle du *Journal des Débats*. Voici comment s'exprime à ce sujet le *Courrier Français* :

La chambre des pairs a rejeté la suppression proposée par le duc d'Harcourt, et adopte la disposition inquisitoriale de la loi qui exige de tout candidat aux fonctions d'instituteur la déclaration qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie. Nous déplorons ce vote, sans en avoir été surpris.

Peu de gens osent courageusement accepter l'épreuve de la liberté commune, on tire à soi, sauf à découvrir ses antagonistes ou ses concurrents; cela n'est ni héroïque ni philosophique, mais c'est commode et universitaire. D'autres, sérieusement alarmés d'une invasion nouvelle des jésuites et du clergé prompt à s'avancer sur les pas de son avant-garde, prononcent l'exclusion sans marchander : la liberté doit se faire quand la raison d'état parle. Il en est enfin qui, sans trop de peur et de préjugés, trouvent maladroit de se commettre avec l'impopularité qui pèse sur les restes d'un ordre fameux; si ce n'est pas digne, c'est gouvernemental.

Pour nous, dussent des jésuites obtenir la faculté d'enseigner, nous ne tremblerions ni pour la liberté, ni pour la philosophie, ni pour la civilisation, si l'œil et la main de la puissance publique perçait tout voile, pénétrait dans tout sanctuaire. Avant toute chose, nous craignons l'influence qu'on laisse dans l'ombre; on ne détruit pas une force réelle en lui fermant un chemin, on l'oblige aux voies occultes et on l'exagère par la fraude. Tel épouvantail, que la raison affronterait au grand jour, peut devenir un mal dès qu'on le condamne au régime de l'exception. Pour déjésuiter les jésuites, il valait mieux les acclimater à notre éclatante publicité, sous le regard de tous et sous la surveillance du pouvoir. On a l'air d'en avoir peur et de les persécuter; c'est un levain qui n'agit au sein même du clergé national. Nous n'y voyons de profit pour personne.

Et à qui persuaderait-on qu'une chose peut renaître de ses cendres pour se recommencer telle qu'elle fut? Ignace de Loyola, s'il revenait au monde, reconnaîtrait-il dans ses descendants l'esprit qui les créa et les fit vivre? Tout change, tout se modifie jusqu'aux jésuites. Mon Dieu! c'était un mot bien profond et bien spirituel à la fois que celui d'une dame à qui l'on demandait son avis sur la profession de foi d'un célèbre prédicateur contemporain : « L'excellent homme, dit-elle, il croit être jésuite ! »

La *Presse* en déplorant également le vote de la chambre des pairs, motive ainsi son opinion.

C'est de l'inquisition, et nous souhaitons que les feuilles libérales qui l'ont sollicitée, en cette circonstance, avec autant d'ardeur que le *Journal des Débats* lui-même, n'aient pas à se repentir d'avoir applaudi à ce précédent qui les menace plus que personne. Vienne un ministre réellement ennemi des libertés publiques, et nous verrons de quel air on lui refuserait des déclarations analogues contre ces congrégations politiques qui sont bien autrement dangereuses que les sociétés secrètes du jésuitisme lui-même. Ils trouvent bon, les aveugles, que l'on demande aux instituteurs d'affirmer par écrit qu'ils ne sont pas oratoriens ou jésuites! En vertu de quels principes refuseront-ils si on leur propose un jour, de trouver également bon qu'on demande aux instituteurs si, par hasard, ils ne seraient point communistes ou républicains? Assurément, ces sectes là sont aussi énergiquement réprouvées par nos lois que les premières. Assurément aussi, l'état, si il ne doit point permettre que les enfants des citoyens soient élevés par des hommes qui pourraient leur inspirer des tendances religieuses exclusives, doit bien moins permettre encore qu'ils soient élevés par des hommes qui leur inspireraient certainement la haine la plus vive pour nos institutions constitutionnelles. Si le contact d'un moine peut être regardé comme si funeste pour l'enfance qu'il faille l'en préserver à tout prix; qu'on nous permette de demander pour elle le même préventif à l'égard des athées, des républicains, des communistes, des ennemis de Dieu, de la monarchie, de l'ordre social tout entier! L'opposition n'y avait pas songé; mais la déclaration contre les congrégations emporte dans un complément indispensable une déclaration analogue contre toutes les associations de sectes, pourvu que les lois, mais la loi qu'on se dis-

te en ce moment ne sera pas définitivement votée par les chambres sans que les associations et les congrégations illégales, qu'elles aient la politique ou la religion pour objet,

etc. soient soumises aux mêmes prescriptions. Deux volumes tard la même inquisition ne pèse pas sur toutes les provinces qui relèvent de l'état ou dont l'état surveille l'exercice!

Le *Globe*, journal du gouvernement, qui depuis quelque temps a gardé une réserve sur les questions de politique, a projeté de publier en ce moment la charte pour le public, enfin au regard d'un article surant, etc.

Le *Journal des Débats* déclare qu'il n'a pas grand plaisir à voir le gouvernement de Juillet dans le vif de sa déchéance. Nous déclarons, pour notre compte, que nous voyons encore un plus grand : il est dans le ridicule et dans la honte dont le viraient les esprits étroits rétrogrades et intolérants de l'Université si on les laissait faire; il est dans cet esprit d'exclusion et de persécution dont les philosophes ont arboré la bannière; il est dans cette prétention absurde et exorbitante qu'au lieu de certaines gens de mettre, au nom des lois, une classe de Français hors la loi.

Nous comprenons et nous admettons qu'on exclue de l'ordre des Jésuites, c'est-à-dire qu'on l'empêche de s'y établir d'y acquiescer et d'y posséder des immeubles; mais qu'on exclue dans la conscience de tous les citoyens, qu'on soumette qu'on les force à déclarer et à signer, pour avoir la faculté d'instruire la jeunesse, qu'ils n'appartiennent ni à l'ordre des Jésuites, ni à aucun ordre prohibé par les lois, voilà qui est monstrueux autant qu'insensé; voilà qui choque les idées les plus élémentaires; voilà qui ferait reculer la France et toutes les conquêtes morales de deux siècles; voilà qui rétablirait l'esprit d'intolérance à jamais montré de plus étroit, de plus tyrannique et de plus vexatoire; voilà ce qui mettrait véritablement en péril le gouvernement de Juillet. Oui, excluez qu'il vous plaira l'ordre des Jésuites, mais n'excluez pas la liberté.

Le monde applaudit depuis plus de deux mille ans, aux philosophes qui vengent Socrate, immolé par l'esprit d'intolérance : eh bien! les philosophes ont volé au monde ses applaudissements et son admiration, car, maintenant, ce sont les philosophes qui persécutent; c'est Socrate qui broie la ciguë et qui la boire à ses juges. Vous n'êtes donc que d'affreux charlatans philosophes! Prenez garde, le monde va le croire, car vous avez tant déclamé contre l'intolérance que parce qu'on s'en est vaillamment contre vous; et maintenant qu'elle vous profite, vous avez toutes sortes de raisons pour la justifier. A vous entendre c'est la raison d'état qui ordonne d'être intolérant et intolérance! Ah! gardons-nous de le croire, aucun état ne peut être ressé à poser en principe d'aussi tristes maximes; et si vous rougissez pas d'employer à votre usage ce que vous avez tous jours condamné et maudit, le monde en rougira pour vous; en attendant le dégoût, et vous l'aurez!

Voilà notre façon de voir sur cette matière : la belle discussion prononcée aujourd'hui par M. Guizot à la chambre des pairs, et le vote qui l'a suivi, ne l'ont point modifiée; au contraire.

On lit dans *l'Univers Catholique* :
Malgré nos avertissements, M. Martin (dit Nord), ministre de la justice et des cultes, ne peut pas arriver à comprendre que l'outrecuidance n'est pas absolument la même chose que la dignité. Voici à ce propos deux faits qui nous tenons de bonne source :

Le Mémoire de la province ecclésiastique d'Avignon sur la question de l'enseignement aurait été renvoyé à Mgr l'archevêque d'Avignon par M. le ministre des cultes, sans avoir même été ouvert.

Le Mémoire de la province de Bourges aurait également été renvoyé; mais avec une inscription dont voici à peu près les termes : *Refusé en vertu de l'article 4 de la loi du 18 germinal an X.*

Nous signalerons l'inconvenance de cette façon d'agir, nous ne la relèverons pas.

La chambre des pairs a adopté dans sa séance du 11 mai précédent sans opposition, plusieurs articles du projet de loi sur l'instruction secondaire. Il n'y a eu de discussion sérieuse que sur un amendement de M. le comte Bénédict, tendant à faire aux élèves des collèges, et de surveillance de l'obligation d'

partir? dit-il avec un sourire obséquieux; j'ai appris avec la plus grande satisfaction par mes journaux l'élection d'un si honorable citoyen. Non, mon oncle, je n'ai pas encore eu le plaisir de voir monsieur votre fils que nous aimons tous, car c'est un charmant jeune homme, mais sa chambre est prête; et sans doute il ne tardera pas à venir l'occuper. En attendant, s'il vous plaisait, pour n'avoir pas à faire une course inutile, de jeter les yeux sur ce petit mémoire...

— Qu'est-ce que c'est que ça? demanda le vieillard à la vue d'une feuille de papier couverte de chiffres, que l'hôtelier avait prestement tirée d'un des tiroirs de son bureau.

— C'est la note des dépenses faites par monsieur votre fils pendant les trois derniers mois de son séjour : loyer de sa chambre, nourriture, frais de billard, etc.; le total, au plus juste prix, s'élève à huit cent trente...

— Je ne suis pas le père de M. Chevassu, interrompit brusquement le marquis, et je n'ai aucune envie de payer ses mémoires.

— Si monsieur n'est pas le père de M. Prosper, peut-être est-il du moins cet oncle riche et estimable dont il me parlait quel quefois en termes si...

— Cet oncle d'André? voulez-vous dire? s'écria le vieillard en s'échauffant; ce bonhomme à barbiche qui sert de caissier à son cousin de neveu? Non monsieur, je ne suis pas cet oncle là; je vous le répète, je suis venu ici pour vous demander l'adresse de M. Chevassu, et non pour payer ses dettes.

Le maître de l'hôtel remit sa cartote grecque sur sa tête.

— Si je savais où demeure maintenant M. Chevassu, répondit-il agréablement, j'aurais déjà eu le plaisir de lui rendre ma visite. Créancier d'une somme de huit cent trente-trois francs cinquante centimes, il m'est excessivement désagréable.

Sans écouter les doléances de l'hôtelier, M. de Pontailly remonta en voiture.

— Je suis, ma foi, bien bon d'être inquiet de cet étourdi, dit-il à son compagnon; il aura retrouvé hier ses amis de l'école de droit et, pour célébrer son arrivée, ils auront organisé une de ces parties de plaisir qui ont souvent un lendemain et même un surlendemain. Sans doute il a oublié s'entretenir avec vous, quand la fête sera finie, nous le reverrons. Payer ses dettes! non, pardieu! je ne me mettrais pas sur le pied-là. J'avais bien envie d'envoyer ce pauvre diable à mon honorable beau-frère, qui, avec ses prétentions au gouvernement de la France, joue dans son petit ménage le rôle du soliveau de la table.

— Ce n'est pas à mon égard qu'il se montre si débonnaire, répondit le vicomte en souriant.

Ni à son égard, mais c'est tout simple, nous sommes gentilshommes. Du reste, si M. Chevassu reste insensible à votre mérite, il n'en est pas de même de Mlle de Pontailly; ce que j'espère est arrivé. Vous avez dit à Monsieur dans son estime; vous êtes le grand homme du jour. Pendant six semaines, nous n'avons vu que de dissertations politiques et de théories civilisatrices.

nolles; nous voici maintenant, Dieu sait pour combien de temps, au régime de la poésie. Quel que soit mon dévouement à nos intérêts, je ne vous réponds pas de me montrer fort assidu aux séances, mais je tâcherai de trouver un remplaçant. Que diriez-vous de ma nièce? aime-t-elle les vers?

Le vieillard accompagna ces derniers mots d'un regard malicieux.

— Je crois du moins que Mlle Henriette aime trop son oncle pour jamais lui désobéir, répondit Moréal en souriant.

— Et son oncle l'aime trop à son tour, pour ne pas désirer vivement de la voir heureuse. Je la connaisais à peine jusqu'à ce jour, mais elle m'a séduit tout de suite. Entre nous, je crois, qu'elle a un peu peur de sa tante, et, en y mettant de l'adresse, c'est moi qui pourrais peut-être à être son confident. Cela vous déplairait-il?

— N'avez-vous pas déjà la bonté d'être le mien?

— Vous ne vous repentirez pas de votre confiance; aujourd'hui même, je vais parler sérieusement à Mme de Pontailly, et, si elle se charge de soutenir vos intérêts près de son frère, il faudra bien qu'il cède, dussent tous les illustres roturiers, ses ancêtres, sortir de leurs tombes pour empêcher cette alliance.

A son retour chez lui le marquis exécuta sa promesse; mais, au premier mot qu'il dit à sa femme, il fut obligé de reconnaître qu'en la regardant déjà comme une alliée, il avait commis un grand tort en tout au moins anticipé sur l'avenir. Mme de Pontailly écouta en silence la requête du vieillard, et quand, en finissant, il lui demanda son appui, pour les deux amans, elle répondit avec froideur.

— J'ai peine à croire que, connaissant la volonté de son père, ma nièce ait été assez étourdie, je dirai même assez légère, pour donner à M. de Moréal des espérances capables de justifier la démarche qu'il a faite près de vous. Mon frère, je le sais, élève fort mal ses enfants, mais ce n'est pas une raison pour que moi, leur tante, je les encourage dans leur indolence. Déjà, vous gâtez Prosper, qui certes n'a que trop de penchant à mal faire; vous êtes d'une tolérance inouïe pour ses détestables manières, vous cherchez à pallier ses sottises; l'an dernier, vous lui avez donné de l'argent pour payer ses dettes; autant de fort mauvais services à lui rendre. Vous me permettez, à l'égard d'Henriette, de ne pas imiter votre exemple.

— Craignez-vous que votre nièce ne fume des cigares ou ne fasse des dettes? demanda le marquis en riant.

— Non, mais elle pourrait faire pis.

— Le mot est fort.

— Sans doute, mais il est juste. Ces jeunes filles élevées en province ont toutes la tête remplie d'idées romanesques. Henriette, surtout, qui a perdu sa mère de fort bonne heure, et dont mon frère, au milieu de ses préoccupations politiques, paraît être très peu occupé; mais je l'observerai, et, si je vois que les amitiés de M. de Moréal aient pour elle quelque danger, j'y mettrai ordre.

— Comment! auriez-vous l'inhumanité de bannir ce pauvre vicomte?

Je ne dis pas cela, répondit la marquise d'un ton plus doux; mais le bannir, m'est facile de prévenir les entrefeuilles qu'il pourrait avoir avec Henriette. Je me suis déjà aperçue que l'éducation de ce pauvre vicomte s'est fort négligée; le matin, à l'heure de mes visites, elle ferait une assez pauvre figure dans mon salon; j'ai donc décidé qu'elle consacrerait ce moment-là à l'étude du piano.

— Vous savez que je n'aime pas la musique. De sorte je lui épargnerai de l'enfermer et à moi aussi.

— Vous n'aimez pas la musique? c'est-à-dire vous ne l'aimez plus, répliqua l'émigré, contrarié de la tournure que prenait la conversation; il y a dix ans que vous chantiez encore, vous ne révez que musique.

— C'est possible, répondit Mme de Pontailly d'un ton sec, mais maintenant que je suis une vieille femme, j'ai le droit, je pense, d'avoir de bons goûts un peu moins frivoles.

— Vous une vieille femme! jamais vous ne m'avez paru si belle! s'écria le vieillard, qui essaya de conjurer par ce compliment la vieille mauvaise humeur de sa femme.

— Belle ou laide, répondit la marquise avec un sourire un peu dédaigneux, en me chargeant de ma pièce pendant son séjour à Paris, j'ai pris l'engagement d'être sa seconde mère. Je réponds d'elle à mon frère, et je connais toute l'étendue de cette responsabilité.

— Mais en quoi donc cette responsabilité vous empêche-t-elle de plaider près de votre frère la cause de ce pauvre Moréal?

— Ce serait inutile; quel mon frère a pu une résolution, rien n'y en fait dévier.

— Allons donc, que vous disiez cela à des étrangers pour soutenir la réputation d'un homme de caractère qui empêche, dans ce cas, de servir un bon usage; mais à moi! ne suis-je pas que vous l'avez dit de lui ce que vous voulez?

— Je ne crois pas cependant que j'en fasse jamais le beau-père de M. de Moréal.

Après cette réponse, qui laissait tout en question, Mme de Pontailly se leva et demanda sa voiture.

— Donnez-moi, au moins un mot d'espérance que je puisse un jour me voir prouvé, répondit le vieillard; il suit que je dois vous parler; et si je voyais que lui diriez...

La marquise, qui allait sortir, s'arrêta au milieu de la chambre, et fit à son mari un regard d'une expression indéfinissable.

— Vous lui direz, répondit-elle, que, si elle désire obtenir ma protection, elle peut bien prendre le peine de me la demander à moi-même.

— Ma foi, se dit M. de Pontailly, lorsqu'elle fut sortie, si ma femme n'avait pas de moi, je crois qu'elle vient de me donner la singulière occasion de lui arranger un rendez-vous avec Moréal.

La chambre des députés vient de décréter la suppression des...
elle a voté à une grande majorité l'art. 22 du projet de loi...
sur les prisons, en vertu duquel les condamnés aux travaux...
seront séparés jour et nuit les uns des autres. La chambre...
a voté précédemment, et a prononcé dans le même sens à...
égard des prévenus et des condamnés à l'emprisonnement...
pour un an et au-dessous. Ainsi le système de l'emprisonnement...
individuel est maintenant admis pour les deux degrés extrêmes...
de l'échelle pénale. Il reste encore à l'appliquer aux deux de...
grés intermédiaires, c'est-à-dire aux maisons de réclusion et...
aux maisons d'emprisonnement correctionnel au-dessus d'un...
an. C'est la question qui occupe encore la chambre.

Un projet de loi a été présenté à la chambre; il concerne...
la perception de l'impôt sur les sucres indigènes. La question...
des sucres a reçu, en ce qui touche la pondération des taxes...
proposées par la loi du 2 juillet 1843. L'accroissement pro...
gressif de l'impôt sur le sucre de betteraves aura pour résultat...
de faire supporter, dans 4 ans, à la production indigène, un...
impôt égal à celui qui est perçu à l'importation sur les sucres...
des colonies françaises d'Amérique. Cette même loi a établi une...
taxe sur les glucoses, en laissant au gouvernement le soin de dé...
terminer, par des réglemens d'administration publique, les me...
sures nécessaires pour assurer le recouvrement du droit, tant...
sur le sucre de betterave que sur les sucres incristallisables.

Nouvelles de Belgique.

La discussion sur les droits différentiels a été continuée dans...
la chambre des représentans à la séance du 11 mai. Voici le...
résumé de la séance du 11; tel que le donne l'Indépendance...
Belge.

Trois orateurs seulement, MM. Eloy de Burdinne, Pirmez et...
l'abbé De Haerne, ont été entendus hier sur la question commer...
ciale. Eloy de Burdinne a développé son amendement qui tend à...
accorder de remise sur les droits d'importation, que dans le...
cas d'exportation de produits nationaux, et il a déclaré y persis...
ter honnêtement les observations de M. le ministre de l'intérieur...
qui a dit, en s'appuyant sur un rapport de la chambre de com...
merce d'Anvers, que les difficultés de ce système étaient insur...
montables. Insurmontables, qu'est-ce que cela fait à M. Eloy...
de Burdinne? L'honorable membre est de la famille de ce cour...
tisan qui répondait à un personnage princier qui lui demandait...
un service: Commandez! Si c'est possible, c'est fait; si c'est im...
possible, cela se fera.

M. Pirmez s'est prononcé contre les droits différentiels par...
un discours remarquable comme tout ce que dit l'honorable...
membre sur ces matières. Ses observations sur les conséquences...
du système restrictif vers lequel on pousse de plus en plus le...
pays, sont de nature à faire réfléchir sérieusement et le ministère...
deux qui appuient ses propositions.

M. l'abbé De Haerne est partisan de la liberté de commerce...
par une foule de raisons et entre autres par celle-ci, que ce serait...
un principe catholique, ce qui jure un peu avec le mérite que...
s'attribuent d'autres organes de l'opinion catholique, d'avoir...
provoqué en Belgique l'adoption du système prohibitif. Il est...
y a qui tout partisan qu'il soit de la liberté de commerce, l'hon...
orable député de Courtrai n'en vote pas moins pour les plus...
grands droits de douanes comme il votera pour les droits différen...
tiels. Mais M. De Haerne ne veut des droits différentiels que ba...
rrière à l'exportation.

Il y a jusqu'à présent de systèmes que d'orateurs. La cham...
bre en écoute les développemens avec une indifférence telle...
à la fin de la séance il n'y avait plus qu'une trentaine de...
membres présents.

Nouvelles d'Angleterre.

M. Hume a fait un discours à la chambre des communes un omb...
ayant pour but de supprimer la charge de lord lieutenant...
d'Irlande. Mais ce projet a été combattu par plusieurs...
membres, entre autres par sir Robert Peel, et l'auteur a lui-même...
renoncé par la retraite.

Le président de la cour du banc de la reine d'Angleterre, a...
Dr. Robinson a annoncé à l'attorney-general dans la dernière audien...
ce, que le jugement contre O'Connell et ses accusés, ne pou...
vait être rendu avant le prochain trimestre.

Dans la séance du 10, Sir James Graham a proposé de pas...
ser à 10 heures du jour sur l'amendement de lord Ashley, qui porte...
à dix heures au lieu de douze, le temps que la classe ouvrière...
de travailler. Après une discussion assez animée, la...
question a été ajournée. L'amendement a été défendu par lord...
Ashley, qui a été vivement combattu par sir James Graham. Le...
Times pense que le cas que l'amendement fut adopté, ce minis...
tre se contenterait.

On écrit de Londres au Journal des Débats, le 7 mai :
La mesure que sir Robert Peel a proposée hier et que la Ban...
que d'Angleterre adopte aujourd'hui, ne paraît pas devoir...
exercer une influence immédiate sur le cours des fonds de la...
Banque de France. C'est peut-être ce qu'on a fait de mieux dans...
ce pays depuis bien des années. Les crises monétaires, auxquelles...
l'Angleterre est sujette comme les autres nations, diminueront...
en durée et en intensité, peut-être en fréquence. Les négocians...
pendans pourront beaucoup mieux qu'à présent se mettre à...
l'abri des événements financiers et commerciaux. Les banques...
françaises ont un pied de sollicité qui leur a manqué jus...
qu'à présent en Angleterre. On ne touche pas à l'Écosse, sauf...
qu'il ne pourra plus s'y établir, non plus qu'en Angleterre, de...
nouvelles banques d'émission sans autorisation du gouverne...
ment. La Banque d'Angleterre va être séparée en deux établis...
semens distincts, dont l'un, pour l'émission des billets, en aura...
14 millions sterling d'émission, en prévoyance pour valeur des 11...
millions que lui doit le gouvernement et 3 millions de fonds...
et tout le reste de ses émissions sera représenté par de l'or et de...
l'argent. L'autre établissement continuera à faire la banque...
de réserve au gouvernement comme à présent. Chaque...
établissement aura son conseil d'administration sera public.

Les billets de province qui seront limités...
à une certaine somme, basée sur les résultats des deux der...
nières années pour ces émissions, et auront aussi à publier leurs

affaires chaque semaine.
Les banques en actions obtiendront en quelque sorte la posi...
tion de sociétés anonymes, sans solidarité, et pourront accepter...
à Londres des effets à moins de six mois. Dans l'éventualité d'a...
bus résultant d'une masse de petits effets, le gouvernement aura...
le pouvoir d'y obvier.
Cette mesure paraît devoir favoriser beaucoup ces banques en...
actions au préjudice de Bankers, dont le nombre au reste a di...
minué sensiblement à Londres depuis quelques années. Il y en...
avait soixante-dix il y a vingt ans, à présent cinquante-huit.
A mesure que les banques de province cesseront d'émettre...
des billets à vue au porteur, le gouvernement pourra autoriser...
la Banque d'Angleterre à augmenter en proportion ses émissions...
fixes sur leurs productives, mais le profit net de cette augmen...
tation sera pour le gouvernement. Ce profit net est très-peu de...
chose.

Nouvelles de Munich.

On écrit de Munich, 6 mai :
M. de Hœrmann, président du gouvernement de la Haute-...
Bavière, vient d'être destitué.
Le tarif de la bière a été rétabli à 6 kreutzers la mesure.
Six individus ont été arrêtés avant-hier soir au moment où ils...
voulait mettre le feu dans une cave. Depuis lors la milice à...
cheval parcourt la nuit les faubourgs. La tranquillité est entiè...
rement rétablie. Hier après-midi le roi a parcouru seul les rues...
de la ville et le faubourg d'An.
Les arrestations ont été très-nombreuses et elles continuent...
encore. Mais la plupart des personnes arrêtées n'ont pas à...
être relâchées. Il n'y a guère sous les verroux qu'une vingtaine...
d'individus contre lesquels s'élèvent de présomptions graves.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 5 mai.
Le ministre de l'intérieur a adressé à tous les chefs poli...
tiques la circulaire suivante :
Vu la cessation des causes qui motivèrent l'ordonnance...
royale du 31 janvier dernier prescrivant à V. S. ainsi qu'à tous...
les autres chefs politiques du royaume, la publication de la loi...
du 17 avril 1821, la reine a bien voulu ordonner que l'état de...
siège qui résultait de cette disposition soit levé.

On remarque le passage suivant dans la correspondance ordi...
naire de Madrid, du 4 mai :
Le nouveau ministre est entré en fonction, et l'on croit sa...
voir qu'il est décidé à suivre une marche droite et ferme, la seu...
le qui convienne dans les circonstances actuelles; rentrer dans...
l'état normal et suivre les voies légales, n'en jamais dévier pour...
ne donner à la révolution aucun prétexte, combattre l'anarchie...
par les armes de la justice et de la légalité; en un mot, affermir...
le trône et consolider les institutions nationales, tel est le pro...
gramme du ministre Narvaez. L'opinion générale est qu'après...
avoir procédé à la levée de l'état de siège, le cabinet est dans...
l'intention de dissoudre les cortès et de convoquer de nouvelles...
chambres.

Le corps diplomatique étranger doit être prévenu aujour...
d'hui, par une circulaire officielle, que M. Mon, ministre des...
finances, est chargé, ad interim, des affaires des affaires...
étrangères.
Les nouveaux ministres s'assemblent fréquemment, et per...
sonne ne doute qu'ils ne délibèrent sur le programme qu'ils...
livreront à la publicité, soit sur les mesures qui leur seront dic...
tées par l'intérêt du pays.

On lit dans le Herald :
Il paraît certain que D. Edouard Gonzalez Bravo est nommé am...
bassadeur d'Espagne en Portugal, S. M. voulant utiliser les ta...
lens et le patriotisme du jeune ministre qui a rendu de si grands...
services à la cause de la reine et des lois. Nous savons, ajoute le...
Herald, et nous n'en avons jamais douté, que l'ex-président du...
conseil est un des meilleurs sentimens pour l'ordre de choses...
au triomphe duquel il a si puissamment contribué; et nous con...
venons d'être d'avis qu'il n'a rien de mieux à faire et, à son...
pays, de retourner en Espagne et de se consacrer à son...
travail.
Les termes flatteurs dans lesquels sont conçus les décrets ac...
ceptant la démission du ministre Bravo, doivent être très satis...
faisans pour les hommes qui ont lutté avec tant de courage contre...
la tyrannie, et qui l'ont vaincue par leur énergie et leur pa...
triotisme. Le cabinet de décembre, quelles qu'aient été les fau...
tes de quelques uns de ses membres, laissera une page glorieuse...
dans notre histoire contemporaine; et les noms des ministres...
qui se sont montrés fidèles jusqu'au bout à la cause de l'ordre et...
de la monarchie, seront toujours chers à tous les bons Espagnols.

Nouvelles de Mexico.

Une correspondance particulière datée de Mexico, 31 mars...
dernier, contient les nouvelles suivantes : Les affaires devien...
nent de jour en jour plus inquiétantes; et si les gouvernemens...
d'Europe n'interviennent pas, leurs sujets doivent se préparer à...
quitter en toute hâte le pays. La loi qui interdit aux étrangers...
tout commerce de détail, a été mise à exécution le 23; et à...
Mexico seulement dix-huit boutiques françaises ont été fermées...
par ordre. Jusqu'à ce dernier moment, on espérait que l'interven...
tion du baron Cyprey Alley, qui avait communiqué au gouver...
nement les instructions précises qu'il avait reçues à ce sujet...
de M. Guizot, obtiendrait la révocation de ce décret tyrannique.
Mais le ministre français, ayant reçu une réponse négative, a...
dépêché depuis quelques jours son secrétaire en France, afin...
d'informer le gouvernement de ce résultat, et nous mettons...
toutes nos espérances pour l'avenir dans les mesures énergi...
ques que prendra la France. Ce n'est plus seulement un blocus...
qu'il faut, comme en 1839, mais bien une occupation afin d'ob...
tenir un traité. Si les intérêts compliqués de la Grande-Bre...
tagne l'empêchent de prendre part à cette expédition, espé...
rons du moins qu'elle ne s'y opposera pas comme elle l'a déjà...
fait en pareille circonstance. La modération, la magnanimité et...
la justice dont les gouvernemens européens ont fait preuve, ne...
seront d'aucun poids dans la balance. Les arguments avec ces...
peuples vains, faux et obstinés ne servent absolument à rien ;...
c'est la force qu'il faut pour les dompter. M. Bankhead, le nou...
veau ministre anglais, est arrivé ici. On pensait généralement...
qu'il ne mettrait pas le pied à Vera-Cruz, ayant qu'on n'eût...
donné, avec toutes les formes convenables, satisfaction au pa...
pillon anglais, ce qui avait été le sujet d'une contestation avec...
M. Doyle; mais il en est arrivé tout autrement. Après avoir été

voir Santa-Anna à Manga de Clavo, M. Bankhead est venu ici...
tranquillement. On lui a renvoyé le pavillon presque en secret...
sans le cérémonial obligé et sans aucune de ces démonstrations...
qu'il faut toujours exiger lorsqu'on traite avec des peuples à...
deux barbares.

Le Tweed a amené à Southampton M. Coury, secrétaire de la...
légalion française à Mexico, et porteur de dépêches importantes...
pour son gouvernement. Leur contenu reste inconnu; mais...
d'après les rapports des passagers, il paraît que plusieurs citoyens...
français ont été lâchement assassinés à Mexico, et que des...
difficultés de la nature la plus grave ont surgi dans nos rela...
tions avec ce pays. En débarquant du Tweed, M. Coury est parti...
pour Londres, où il doit être arrivé ce matin même, et de là il se...
rendra immédiatement à Paris. Nous ferons remarquer à cette...
occasion, qu'il eût gagné plus d'un jour en prenant la voie du...
Havre, puisqu'il eût pu ce soir même descendre à l'hôtel des af...
faires étrangères.

Massacre à Haïti.

On lit dans la Gazette de la Jamaïque, du 16 avril :
Le brick français Adeline, cap. Tahet, arrivé dans ce port...
samedi dernier, a apporté de tristes nouvelles de Haïti. Il avait...
à bord 140 passagers, parmi lesquels 25 enfans, tous mulâtres...
qui avaient été obligés de fuir leur patrie et de se mettre à l'a...
bri sous un pavillon étranger.

On se rappelle que le nouveau président Herald était parti...
pour la ville de St-Domingue avec une armée considérable pour...
comprimer l'insurrection qui avait éclaté dans la partie orien...
tale de l'île; prenant avantage de l'absence du général et des...
troupes, la population se leva en masse, le dimanche 31 mars, et...
commença un massacre général de la population de couleur.
Mercredi, les gardes nationaux des Cayes arrivèrent avec deux...
pièces de canon pour compter cette révolte et punir les rebelles ;...
mais l'officier qui les commandait les trahit, livra les deux pièces...
aux nègres et passa lui-même dans leurs rangs.

Enhardis par ce renfort, les noirs repoussèrent la garde...
nationale de Cayes, entrèrent à sa poursuite dans cette ville et...
firent une affreuse boucherie, égorgant tout mulâtre, sans dis...
tinction d'âge ou de sexe. Les malheureux habitans n'avaient...
pas de moyens de défense, pas d'autre refuge que quelques na...
vires anglais, français et américains, mouillés dans le port : ils...
y coururent en confusion, et bientôt les ponts des navires furent...
couverts d'hommes, de femmes et d'enfans, offrant le spectacle...
du malheur et d'un dénuement soudain. Mais ce refuge n'était...
pas suffisant pour recevoir tous les malheureux, voyant le mas...
sacre, et qui s'étaient jetés dans des embarcations.

Leur sort toucha le capitaine français Tahet; il ne voulut...
pas abandonner à leur affreuse destinée des infortunés implorant...
la protection du pavillon tricolore. Quoique son bâtiment...
fût en partance pour la France, et qu'il n'eût des provisions...
que pour son équipage, il prit sous ceux qu'il put à son bord, et...
ne pouvant aborder à Cuba ni à Porto-Rico, on ne lui avait...
pas reçu, il fit voile pour la Jamaïque où il déposa sa précieuse...
cargaison; la plupart des malheureux enlèves n'avaient avec eux...
que les habits qu'ils portaient, quelques uns étaient à peine...
vêtus. Lorsque l'Adeline quitta ces lieux de désolation, l'échelle...
sanglante du massacre se poursuivait. Nous recevons probable...
ment encore d'autres bâtimens avec des émigrés.

Nous trouvons dans le Jamaica Herald, du 20 mars, le...
décret publié par le président relatif au blocus de la partie...
de la partie est de l'île. En voici les clauses :
1° Les ports de la partie est de l'île sont fermés et leur fer...
meture équivaut à un état de blocus.

2° La ligne de blocus commencera à Anses à Pitre, compren...
dra la baie de Neybe, les ports situés entre ce point et le cap...
Camana, Santo-Domingo et les bords adjacents, et de là s'étend...
ant vers le Nord-Est, se terminera à l'aplan de Montserrat.

3° L'accès de des ports est interdit aux vaisseaux de toutes les...
nations queltes qu'elles soient. Ceux qui enfreindront cette pro...
hibition violeront le droit des nations et le territoire haïtien.
Donné au palais national, à Port-Républicain, le 3 mars 1844,
41me année de l'indépendance et 2me de la régénération de...
Haïti.

Nouvelles de Turquie.

On n'a aucune nouvelle d'Albanie; l'armée d'expédition sera...
d'environ 25,000 hommes; le gouvernement attend avec anxiété...
l'issue de cette entreprise.

On a reçu ici la nouvelle que plus de 100 familles grecques...
dans les environs de Damas venaient d'embrasser le protestan...
tisme; ces conversions sont dues aux efforts des missionnaires...
américains de la société biblique. Le clergé grec s'en est vive...
ment ému; la Porte elle-même n'est pas sans inquiétude. Sir...
Stratford Canning s'est bien empressé, et est prêt à déclarer...
que les nouveaux convertis ne pourraient pas pour cela leur...
qualité de sujets de la Porte, que la Grande-Bretagne ou toute...
autre puissance n'acquerrait aucun droit sur eux; mais ces as...
surances n'ont pas convaincu le divan; il sait, à n'en pas dou...
ter, que les puissances protestantes protégeront ces familles et...
celles qui pourront suivre leur exemple, de la même manière...
que la France protège les catholiques de l'empire; et ces efforts...
du prosélytisme religieux lui paraissent un élément de dissolu...
tion de plus.

Pendant que des sujets de la Porte se convertissent, des su...
jets prussiens veulent se faire musulmans. Parmi les jeunes mu...
sulmans qui étudiaient à Berlin, l'un d'eux, Mohammed-Ak-Sarailu...
était devenu amoureux d'une jeune fille, avec laquelle...
il vivait maritalement du consentement du père et de la mère...
auxquels il avait promis de réaliser le mariage plus tard. Rappelé...
par son gouvernement, Mohammed-Ak-Sarailu est arrivé en...
dernier lieu à Constantinople; sa fiancée n'a pas tardé à l'y re...
joindre, accompagnée de son père et de sa mère, et tous les trois...
à leur arrivée ici, avant même de faire viser leurs passeports à la...
chancellerie de Prusse, se sont rendus à la Porte pour déclarer...
qu'ils voulaient embrasser l'islamisme et être admis à faire la...
profession de foi musulmane, qui, d'après les capitulations, doit...
être faite en présence du premier drogman de la mission dont re...
lève le nouveau converti, et le rend à la fois musulman et sujet...
de la Porte. Le premier drogman de Prusse, s'appuyant sur ce...
qu'il les passeports n'étaient pas visés par la chancellerie, a pro...
testé; il a déclaré que ces individus ayant des intérêts à régler...
en Prusse, le ministre ne pouvait consentir à ce qu'ils devin-

